

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES

Le 25 août 2025

Honorable Gary Anandasangaree
Ministre de la Sécurité publique du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Objet : Examen exhaustif des dépenses du Service correctionnel du Canada

Monsieur le Ministre,

Je vous écris aujourd’hui pour signaler à votre ministère un problème grave au sein du Service correctionnel Canada (SCC).

Vous vous souviendrez que, lors de notre conversation téléphonique du 17 juin 2025, je vous ai fait part de mes vives préoccupations concernant les futures coupes budgétaires (dans le cadre de l’initiative visant à recentrer les dépenses gouvernementales) et la manière dont ces dernières alourdiraient la charge de travail des agent-e-s de première ligne responsables de la sécurité publique et compromettraient les résultats en matière de sécurité publique.

En guise de réponse à la demande du gouvernement d’effectuer d’importantes coupes budgétaires importantes dans les ministères, le SCC a récemment annoncé une mesure mal conçue visant à augmenter l’emploi des détenus dans les établissements correctionnels fédéraux pour remédier aux besoins en personnel. Voici un extrait d’un message envoyé, entre autres, à tous les sous-directeurs, des établissements fédéraux de l’Ontario :

« À mesure que les budgets se resserrent, les régions ont été invitées à examiner des domaines d'amélioration, notamment la hausse de l'emploi des détenus pour les aider à assumer certaines tâches et réduire les ressources en personnel... »

« On nous demande de fournir des mises à jour au siège social afin de confirmer que nous avons mis en place de solides processus pour embaucher des détenus dans nos établissements en vue de compenser les besoins en personnel. »

Le Syndicat des employé-e-s de la sécurité et de la justice (SESJ) a immédiatement signalé ce message au siège social du SCC. Nous avons fait part de nos préoccupations urgentes en matière de santé et de sécurité concernant une telle approche qui, en fait, pourrait entraîner une forte dépendance sur la main-d’œuvre carcérale pour les services essentiels au sein des établissements fédéraux. Malheureusement, notre plaidoyer semble être tombé dans l’oreille d’un sourd en ce qui a trait à nos communications avec la commissaire et son équipe, d’où la nécessité de vous communiquer nos préoccupations.

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES

En 2021, un employé a été brutalement agressé par un détenu alors qu'il travaillait dans la cuisine de l'établissement de Stony Mountain, au Manitoba. L'agression a donné lieu à des blessures physiques et psychologiques importantes, à un point tel que l'employé n'a pas pu reprendre le travail.

À la suite de cet incident, une enquête indépendante a révélé que le SCC « n'avait pas correctement évalué le lieu de travail pour y déterminer tous les dangers présents et protéger le personnel. »

C'est pourquoi le SESJ a toujours demandé qu'un plus grand nombre d'ASA soient affectés aux cuisines afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations, ce qui nécessite notamment d'embaucher davantage de personnel à durée indéterminée ou déterminée plutôt que de faire appel à du personnel occasionnel et à la main-d'œuvre carcérale. En outre, le SESJ a insisté sur la nécessité d'augmenter la présence d'agent-e-s correctionnel-le-s pour veiller à la sécurité du personnel et des détenus dans les cuisines.

Bien que de telles agressions ne soient malheureusement pas rares, elles sont de plus en plus fréquentes. À la fin du mois d'août, un employé a été victime d'une violente agression dans la cuisine de l'établissement de Port-Cartier, au Québec. À la suite de cet incident, il a dû être transporté à l'extérieur pour recevoir des soins médicaux.

Avec tout le respect que je vous dois, les initiatives qui visent à réduire un effectif déjà surchargé de travail et le fait de mettre des couteaux et d'autres armes potentielles entre les mains d'un nombre encore plus élevé de détenus incarcérés dans les établissements fédéraux ne peuvent être qualifiés que de dangereux et d'irresponsables.

Si le gouvernement est déterminé à réorienter les dépenses publiques, ces initiatives doivent être mises en œuvre de façon responsable et sécuritaire. Nous vous demandons de vous pencher immédiatement sur cette question avant qu'un autre membre du personnel fédéral de la sécurité publique ne soit blessé ou, pire encore, tué, au nom de la réduction des dépenses publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président national,

David Neufeld